

FESTIVAL DE LA FICTION ÉDITION 2024

Règlement officiel de la Compétition Francophone Étrangère

PREAMBULE

L'édition 2024 du Festival de la Fiction de La Rochelle, qui se déroule à La Rochelle du 10 au 15 septembre est organisée afin :

- de promouvoir la création audiovisuelle française, francophone et européenne en présentant des fictions audiovisuelles en avant-première ;
- de mettre à l'honneur des hommes et des femmes de talent qui travaillent à la production de fictions françaises, francophones et européennes ;
- d'offrir un panel représentatif de la fiction audiovisuelle dans toute sa diversité.

Vous pouvez inscrire les formats suivants :

- **Séries (tout format, pas de limite de durée)**
- **Mini-séries (3x90' maximum)**
- **Films unitaires (durée minimum 40 minutes)**

La fiction présentée doit être inédite en France jusqu'à la date du Festival.

Le jury décernera :

- le prix de la meilleure fiction francophone étrangère (oeuvres éligibles : séries avec épisodes de plus de 20', mini-séries, unitaires)
- le prix de la meilleure fiction francophone étrangère - format court (oeuvres éligibles : séries avec épisodes de moins de 20')

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, la fiction doit répondre aux exigences suivantes :

- Aucune diffusion sur une chaîne de télévision française nationale ou régionale, la TNT, les chaînes privées ou les plateformes de streaming jusqu'à la fin du Festival (15 septembre 2024 au soir).
- Aucune inscription à la sélection francophone étrangère du Festival de la Fiction 2023 ou les années précédentes.
- Ne jamais avoir été sélectionné ou avoir reçu un prix dans un autre Festival français.
- Avoir un copyright n'étant pas antérieur à 2023

Concernant les séries, sont acceptées les :

- Saisons 1
- Saisons 2 (uniquement si la saison 1 n'a jamais été présentée au Festival)

ARTICLE 2 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

2.1. Date de clôture des inscriptions

Les inscriptions ferment le **vendredi 5 juillet 2024**.

Le respect de cette date de clôture est impératif et il n'y aura aucune dispense.

2.2 Soumission

Frais d'inscription :

- 1 oeuvre : 60€ HT
- 2 oeuvres : 100€ HT (50€ par oeuvre)
- 3 oeuvres et + : 135€ HT (45€ par oeuvre)

Pour soumettre une fiction, les producteurs doivent remplir le formulaire d'inscription en suivant ce lien :

<https://film-festival-fictiontv.festicine.fr>

- Si vous inscrivez un film, merci de cocher la case Type "Compétition francophone étrangère (film)"
- Si vous inscrivez une série (tous formats d'épisodes), merci de cocher la case Type "Compétition francophone étrangère (série)"

Concernant l'inscription de série, merci de donner accès aux épisodes 1 et 2 de la saison inscrite avec sous-titre français si nécessaire.

ARTICLE 3 - PROCESSUS DE SÉLECTION

Les fictions inscrites à la sélection du Festival de la Fiction sont visionnées puis choisies par le Comité de sélection, formé d'experts de la télévision.

Le Comité de sélection de la compétition Francophone étrangère retient 10 programmes maximum pour la compétition francophone étrangère.

Le Comité de sélection se réserve le droit d'ajuster les catégories de la compétition.

Les producteurs seront informés de la décision relative à leurs œuvres courant juillet, décision qui n'aura pas à être motivée et qui ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Cette information devra rester confidentielle jusqu'aux conférences de presse de Paris et La Rochelle fin août 2024.

ARTICLE 4 – PROJECTION DES ŒUVRES

À La Rochelle (10 au 15 septembre 2024)

Les jours, les lieux et heures de projections des œuvres sélectionnées sont déterminés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants fin août.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITÉ

Le Festival de la Fiction s'engage à ne présenter aucune fiction— sauf autorisation spéciale du producteur — à quelque personne ou organisme que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l'exception des membres du Comité de Sélection et du Président de l'Association.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'annonce de la sélection officielle 2024 à l'ensemble de la presse sera assurée par le Festival lors d'une conférence de presse en août 2024 à Paris et à La Rochelle. Avant cette date, il est demandé expressément aux sociétés de productions et aux diffuseurs de ne pas communiquer ces informations confidentielles.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

L'Association du Festival de la Fiction se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'Association du Festival de la Fiction est seule habilitée à traiter avec les intéressés en cas de litige. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Carole Villevet

carole@festival-fictiontv.com

Enora de Varine

enora@festival-fictiontv.com